

MODALITES DE REGLEMENT

Vous pouvez régler vos factures soit :

- **En espèces** à la Mairie de Tulle - 10, rue Félix Vidalin - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (ouverture en continu le mercredi).

Un reçu vous sera remis après paiement.

- **Par chèque** libellé à l'ordre de Régie Service aux familles et envoyé ou déposé à Régie Service aux familles - Tulle aggro - Service Comptabilité/Finances - rue Sylvain Combes - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Veillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.

- **Par carte bancaire** sur le site internet www.services-agglo-tulle.fr. Démarches en ligne – Portail Famille : identifiant (taper votre adresse mail), mot de passe (cliquer sur « mot de passe oublié », vous le recevrez par mail).

- **Par carte bancaire** à la Mairie de Tulle - 10, rue Félix Vidalin - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (ouverture en continu le mercredi).

- **Par prélèvement automatique à échéance.** L'imprimé de demande d'adhésion au système de prélèvement est téléchargeable sur www.services-agglo-tulle.fr (Démarche en ligne – Portail famille) ou sur demande au 05 55 20 46 27 (Régie Service aux familles, Tulle aggro). Il est à retourner signé et accompagné d'un RIB au format IBAN/Bic à Régie Service aux familles – Tulle aggro - Service Comptabilité/Finances - rue Sylvain Combes - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

- **Par CESU** à adresser à Régie Service aux familles - Tulle aggro - Service Comptabilité/Finances - rue Sylvain Combes - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30, accompagné du coupon détachable de la facture. **Ce mode de règlement n'est pas accepté sur la restauration scolaire.**

- **Par CESU dématérialisé - code NAN : 1126661 * 8**

- **Par chèques vacances** à adresser à Régie Service aux familles - Tulle aggro - Service Comptabilité/Finances - rue Sylvain Combes - 19000 Tulle, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30, accompagné du coupon détachable de la facture. Ce mode de règlement sera accepté uniquement pour le paiement de l'accueil de loisirs.

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

- **Concernant la facture**, afin d'obtenir des renseignements, formuler une réclamation sur le décompte à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au :

- Régisseur au 05 55 21 73 68 pour la garderie, l'accueil de loisirs et la restauration
- Pôle Petite Enfance au 05 55 20 80 30 pour les crèches (collective, familiale et micro-crèches).

Suite à un changement de situation dans l'année, merci de fournir votre dernier avis d'imposition et un jugement le cas échéant. La modification de tarif sera effectuée sur les 3 derniers mois.

- **Sur le paiement** (difficultés de régler la somme réclamée), adressez-vous à Régie Service aux familles - Tulle aggro au 05 55 20 46 27 (l'après-midi).

VOIE DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant le tribunal administratif compétent.